

FICHE D'ECART

Fiche n°

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant: TITANOSAUR

Site inspecté : MARAUGUES

Date de l'inspection: 28/03/13

INSPECTION**Constat de l'Inspecteur :**

Absence de mesures de suivi permettant de quantifier le volume disponible de retenion (Bassins + capacités temporaire) ... 480 m³

Ecart aux dispositions de : Article 4, 2.4 de l'arrêté préfectoral complémentaire
(indiquer le référentiel réglementaire opposable) du 08/01/2012

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

S. Directeur Régional Sud / Ci

EXPLOITANT**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Mise en place d'une jauge graduée au fond du bassin de retenion.

→ Réalisation sous 2 semaines.

DREAL**Suites susceptibles d'être données**

- | | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Ecart levé | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition de mise en demeure | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Commentaires : A contrôler lors de la prochaine inspection.

L'inspection le : 19/04/2013

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : TITANOSEL

Site inspecté : IPZ AIGUES

Date de l'inspection: 28/03/13

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant ne réalise pas de ronde de surveillance du site.

Ecart aux dispositions de : L'article 7.3.1-A de l'arrête préfectoral complémentaire
(indiquer le référentiel réglementaire opposable) du 08/11/2012

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur régional Sud

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une ronde extérieure sera réalisée 1 fois par mois par le chef de dépôt (elle consiste à vérifier principalement l'état de la clôture et en trace de fugue éventuels).

Enregistrement des rondes sur un registre.

DREAL	Suites susceptibles d'être données	
	Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Commentaires : Contrôle du registre lors de la prochaine inspection.	
	L'Inspection le : 19/04/2013	
	<input type="checkbox"/> Fiche soldée le :	

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : TITANOBEL

Site inspecté : FLAUGUÈS

Date de l'inspection: 28/03/13

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

La sonde de niveau haut de la ligne haute de l'atelier de fabrication n'a pas été vérifiée en 2012. Cette sonde est identifiée comme étant un élément important pour la sécurité par l'exploitant.

Ecart aux dispositions de : l'article 7.5.2 de l'arrêté préfectoral du 08/11/2012
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Directeur régional Sud

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Cette sonde a été vérifiée par nos soins lors de la fabrication suivante (passage de la main dans de la fabrication devrait le capter → Arrêt) cette sonde fonctionne et cette vérification a été enregistrée.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : Il convient d'avoir une vigilance particulière sur la réutilisation effectuée des opérations de maintenance mentionnées dans le S.G.S, notamment pour les équipements étant identifiés « élément important pour la sécurité ».

L'Inspection le : 29/04/2013

 Fiche soldée le :